



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE SERRES (H.A)  
ARRIVE LE

24 JUIL. 2017 *18/13*

PRÉFET DES HAUTES-ALPES

REPONDU LE .....

Préfecture  
Direction des Moyens et de la  
Coordination des Politiques Publiques

Bureau du Développement Durable  
et des Affaires Juridiques

Affaire suivie par : Catherine VERRIEZ  
Téléphone : 04.92.40.49.67  
Télécopie : 04.92.40.49.69  
Courriel : catherine.verriez@hautes-alpes.gouv.fr

Gap, le

17 JUIL. 2017

Le Préfet des Hautes-Alpes

à

Monsieur le maire

05700 SERRES

**Objet :** Projet d'urbanisation en discontinuité; avis de la CDNPS

Vous avez déposé dans mes services une demande d'urbanisation en discontinuité des zones AUt de la Germanette et AUe2 zone d'entrée de ville nord.

La commission départementale de la nature, des paysages et des sites a examiné votre demande dans sa séance du 7 juin 2017 et a émis les avis suivants :

**Zone de la Germanette :**

La commission a émis un avis favorable en considérant que :

- la création d'une zone AUt nécessitera une future modification ou révision de PLU pour devenir constructible ;
- que cette future modification ou révision devra faire l'objet d'un nouvel accord ou avis de la CDNPS ;
- que le projet ne présente pas d'impact significatif sur les volets agricoles, pastorales, forestiers, risques et milieux naturels.

**Zone entrée Nord :**

La commission a émis un avis favorable avec les prescriptions suivantes :

1/- concernant le volet paysager, l'OAP devra être adaptée pour tenir compte des remarques de l'UDAP suivantes :

- un front bâti à créer avec une volumétrie similaire au bâtiment existant en bordure de RD ;

- un aménagement paysager à créer afin de garantir les qualités paysagères et naturelles des rives du Buech.

2/ - concernant les risques naturels, l'OAP et/ou le règlement devront faire apparaître le secteur soumis à aléa moyen chutes de blocs et indiquer les conditions de constructibilité de ce secteur : étude de trajectoire préalable démontrant la constructibilité et constructions prenant en compte les conclusions et prescriptions de l'étude.

Au regard des enjeux naturalistes des inventaires seront réalisés. Il est proposé que ces inventaires soient réalisés au stade du PA avec une période d'étude qui coïncide avec le dépôt des PC.

### **Le Préfet**

Pour le préfet et par délégation,  
le secrétaire général  
de la préfecture des Hautes-Alpes

**Yves HOCDE**